



MODELE CCMI (5%)
Fiche 390-11
Déclaration de Consignation

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) _____
 Catégorie 3, 9, 0
 Nom : _____

www.consignations.caissedesdepots.fr

(1) _____
 N° de consignation si déjà ouverte

Somme versée (2) : M.
 (en chiffres)

Date :

Nom et adresse (à mentionner très lisiblement dans l'encadré ci-contre)

_____ CODE POSTAL _____ VILLE OU PAYS _____

Qualité de la partie versante A consigné en qualité de maître de l'ouvrage
 Les deniers de

Rayer le cas échéant la mention inutile

la somme de (en toutes lettres)
 les valeurs ou titres ci-après (joindre le relevé de portefeuille ou la liste détaillée)

en cas de notice jointe, s'y reporter impérativement pour remplir cette partie

Motif de la consignation : solde du prix de la construction de la maison individuelle sise :
consigné en raison de réserves formulées à la réception des travaux (art R231-7 II 2 code de la construction)
Constructeur : **maître d'ouvrage** : **contrat du** :

Charges (hypothèques, privilèges, nantissements...) oui non
Oppositions (saisies conservatoires, saisies attribution, ATD...) oui non] joindre les pièces justificatives

Liste des bénéficiaires : oui non Joindre la liste (en double exemplaire si liste papier)

Modalités de déconsignation : **soit** :
 - accord amiable matérialisé soit par le constat de levée des réserves signé par les deux parties, soit par un protocole d'accord sous seing privé,
 - copie certifiée conforme par le greffe de la décision de justice définitive tranchant d'éventuelles contestations,
 - mainlevée exhaustive des réserves

Si la consignation constitue un cautionnement, les intérêts sont payables annuellement sur demande.

Signature du déposant

Récépissé (3)

attestant de la bonne réception des fonds

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° du récépissé

Cachet :

Signature du représentant de la Caisse des Dépôts :

Date :

(1) Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.
 (2) A remplir par le déposant.
 (3) Sous réserve d'encaissement, en cas de paiement par chèque.

Mention d'information en matière de données à caractère personnel

Formulaire de demande de Consignations, de Déconsignations et de Dépôts

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre à des fins de Gestion des consignations par la Caisse des Dépôts, sise au 56 rue de Lille 75007 Paris.

Les informations demandées sont obligatoires et conditionnent le traitement de votre demande.

Les données à caractère personnel collectées pourront être transmises aux personnes habilitées à traiter les données en raison de leurs fonctions et ne font l'objet d'aucun transfert vers un Etat non membre de l'Espace Économique Européen. La Caisse des Dépôts pourra également, le cas échéant, être amenée à communiquer vos données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Vos données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'une consignation pourront être conservées pendant une durée maximale de 70 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

S'agissant des données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'un dépôt pourront être conservées pendant une durée maximale de 88 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au présent traitement.

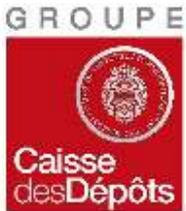
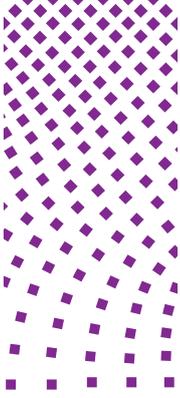
En outre, nous vous informons qu'il vous est possible de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant au Correspondant Informatique et Libertés de la Caisse des Dépôts à l'adresse électronique cil@caissedesdepots.fr ou à l'adresse postale suivante : Caisse des dépôts et consignations - Correspondant Informatique et Libertés, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

De plus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Nous vous informons que la Caisse des Dépôts est soumise à des obligations de vigilance, de déclaration et d'information au titre de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données recueillies dans le cadre de ce formulaire participent au respect de ces obligations. Conformément aux dispositions de l'article L.561-45 du code monétaire et financier, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès indirect sur les données les concernant qu'elles peuvent exercer en s'adressant directement auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Si le formulaire est complété au nom et/ou pour le compte d'une personne morale, la personne morale s'engage à porter la présente mention d'information à la connaissance des personnes physiques dont elle transmet des données à caractère personnel.



PIECES A FOURNIR

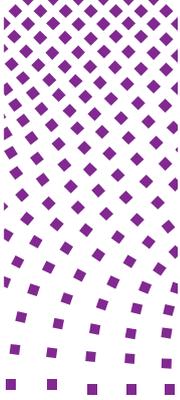
POUR LA CONSIGNATION

LE COMPTE EST OUVERT AU NOM DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

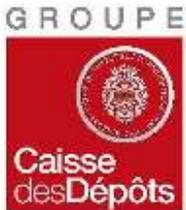
- La déclaration de consignation ;
- L'accord des parties pour consigner les fonds à la Caisse des Dépôts ou à défaut d'accord, l'ordonnance du président du tribunal de Grande Instance désignant la Caisse des Dépôts comme consignataire des sommes ;
- Le Procès-verbal de réception signé par les parties mentionnant que des réserves ont été émises par le maître de l'ouvrage ;
- La copie de la pièce officielle d'identité du maître d'ouvrage (en cours de validité)
- Le formulaire de transmission du RIB complété.

POUR LA DECONSIGNATION

- Accord amiable matérialisé soit par le constat de levée des réserves signé par les deux parties, soit par un protocole d'accord sous seing privé ;
- Ou copie certifiée conforme par le greffe de la décision de justice définitive homologuant un accord amiable ou tranchant d'éventuelles contestations ;
- Ou mainlevée exhaustive des réserves formulées dans le délai de 8 jours à compter du procès-verbal de livraison (en l'absence de professionnel assistant le maître de l'ouvrage).



TRANSMISSION DU RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (BIC / IBAN)



Votre dossier de consignation sera finalisé, une fois votre paiement par virement effectué.

Pour recevoir nos coordonnées bancaires :
(cochez la case de votre choix)

par mail ? : _____@

_____.

ou

par courrier postal ? :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Commune :